

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

.....
REGION DU NORD

.....
DEPARTEMENT DE LA BENOUE

.....
COMMUNE DE NGONG

.....
COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

.....
NORTH REGION

.....
BENOUE DIVISION

.....
NGONG COUNCIL

.....
INTERNAL COMMITTE OF
TENDERS BOARD



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02BIS/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2025 DU 17 MARS 2025 LANCE EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE
DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE SABONGARI DANS LA
COMMUNE DE NGONG, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du Budget 2025, le Maire de la Commune de Ngong, lance en procédure d'urgence pour le compte de sa Commune, un Appel d'Offres National Ouvert pour les **travaux de construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe** à l'Ecole Publique de Sabongari dans la Commune de Ngong, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondation ;
- Maçonnerie – Elévation et Revêtements ;
- Charpente et couverture ;
- Menuiseries Métalliques ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- VRD.

3. Tranches/Allotissement

Les travaux sont en un seul (01) lot

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **vingt millions (20 000 000) Francs CFA TTC.**

5. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes Entreprises de droit camerounais ayant une compétence dans le domaine du BTP.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le **BIP MINEDUB, Exercice 2025** sur la ligne d'Imputation Budgétaire n°

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation **est la soumission hors ligne.**

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à **quatre cent mille (400 000) en FCFA**; *il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur et valable trente (30) jours* au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission, produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté gratuitement au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong aux heures ouvrables. Tél. : 699 91 25 97, BP. 16 Ngong** dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au **Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong** dès publication du présent d'appel d'offres, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) Francs cfa**, payable à la recette Municipal de Ngong.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont **un (01) original et six (06) copies** marquées comme telles, devra prévenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Ngong au plus tard le **10/04/2025 à 10 heures**, et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02BIS/AONO/C-NG/SG/ST/CIPM/2025 DU 17 MARS 2025 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOC DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'ECOLE PUBLIQUE DE SABONGARI DANS LA COMMUNE DE NGONG, DEPARTEMENT DE LA BENOUE, REGION DU NORD

LANCEMENT EN PROCEDURE D'URGENCE

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des offres

Les autres pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- *Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;*
- *Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;*
- *Les plis non-conformes au mode de soumission.*
- *Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;*
- *Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;*

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le **10/04/2025 à 11 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Ngong. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente ; conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de d'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de **quarante-huit (48) heures** accordé par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

Ces critères ont pour objet d'identifier et de rejeter les offres incomplètes ou non conformes pour l'essentiel aux conditions fixées dans le Dossier d'Appel d'Offres relatives notamment à la recevabilité des pièces administratives ; à la conformité de l'offre technique aux spécifications techniques du DAO et à la qualification des soumissionnaires.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis ;
- de la non -production au-delà du délai de 48heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission) ;
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- du non-respect de 19 oui sur 26 possibles soit (70%), renvoyant au seuil de qualification des offres techniques) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum roulant et matériel forage ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Il convient de préciser formellement les modalités de validation d'un critère à partir du nombre de sous-critères respectés.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- *Présentation générale de l'offre : 01 critère* ;
- *L'expérience de l'entreprise sur 08 critères* ;
- *Méthodologie d'exécution sur 03 critère* ;
- *La disponibilité du matériel essentielle sur 03 critères* ;
- *L'expérience du personnel de l'entreprise sur 10 critères* ;
- *Capacité financière sur 01 critère* ;

Seuls les soumissionnaires ayant obtenu 70% de OUI seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière, le marché sera attribué au soumissionnaire remplissant les capacités techniques et administratives requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante après correction éventuelle.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commune de Ngong ou au numéro de téléphone 699 91 25 97.

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de

mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à Ngong, le 17 MARS 2025



Ampliations :

- Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP/Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- Affichage (pour information)
- Affichage chrono



OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS

N°02BIS/ANIT/NG-C/GS/TS/CTB/2025 OF 17 MARCH 2025 LAUNCHES URGENT
PROCEDURE RELATING TO THE WORKS FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK
OF TWO CLASSROOMS AT SABONGARI PUBLIC SCHOOL IN NGONG COUNCIL,
BENOUÉ DIVISION, NORTH REGION

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of 2025 budgetary exercise, the Mayor of Ngong Council, Contracting Authority, hereby launches an invitation to tender type of invitation to tender an Open National Invitation to tender for the construction of block of two classrooms at Sabongari Public School in Ngong council, Benoué Division, North Region.

2. Nature of works

These works take into account all aspects of construction according to current standards and the rules of the art. including the necessary implementations and the completion of the building.

The works are defined within the general terms of order of works and bill of quantities, estimated in this contract. The services of this contract include:

- Preparatory work;
- Earthworks;
- Foundation;
- Masonry – Elevation ;
- Frame and roof;
- Carpentry;
- Electricity;
- Paint;
- Sanitation;
- Equipment;
- Signage.

3. Tranches/Allotment

Works of this Opens National Invitation to tender consist into one (01) batch.

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following prior studies stands is twenty million (20 000 000) CFA Francs.

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by the Project Owner for the execution of works subject of this tender shall be three (03) months.

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to Public Works and Buildings Companies established in Cameroon, subject to the tax system and having the necessary technical and financial capacity.

7. Financing

The work subject of this invitation to tender is financed by the **BIP MINEDUB, Financial year 2025**.

8. Bid bond

Each bidder must include in his/her administrative documents a bid bond issued by a first rank bank approved by the Ministry in charge of Finance and listed in file number 11 of the DAO, amounting to 2% of the estimated amount **four hundred thousand (400 000) FCFA** for each batch and valid for **thirty (30) days** beyond the initial date of validity of bids.

9. Consultation of Tender File

The tender file may be consulted during working hours at the **Secretariat of the Mayor of Ngong Council** as soon as this invitation to tender has been published.

10. Acquisition of tender file

The tender file may be obtained from the **Secretariat of the Mayor of Ngong Council** upon publication of this invitation against payment of a non-refundable sum of **fifty thousand (50 000) CFA Francs**, payable to the Municipal Treasury of Ngong Council.

11. Submission of bids

Each bid in English or French, should be presented in **seven (7) copies**, with one (01) original and **six (6) copies** marked as such, in accordance with the requirements of the tender documents, will be deposited against a duly signed receipt or acknowledgement letter at the Secretary of the Mayor of Ngong Council, latest on the **10/04/2025 at 10 a.m.** Sealed envelopes or anonymous outer jacket containing bids must bear the following words...

**OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDERS
N°02BIS/ANIT/NG-C/GS/TS/CTB/2025 OF 17 FEBRUARY 2025 LAUNCHES URGENT
PROCEDURE RELATING TO THE WORKS FOR THE CONSTRUCTION OF A BLOCK
OF TWO CLASSROOMS AT SABONGARI PUBLIC SCHOOL IN NGONG COUNCIL,
BENUÉ DIVISION, NORTH REGION
"TO BE OPENED ONLY DURING THE BIDS OPENING SESSION"**

12. Admissibility of bids

Any bid that shall not comply with the specifications of this tender file shall be rejected. In particular, the absence of the original bid bond issued by a financial establishment or financial organism of first rate approved by the Ministry in charge of Finance or its non-compliance with the model documents of the tender file shall lead to outright rejection of the bid.

Under pain of being rejected without any recourse, the administrative parts and the bid bonds will have to be imperatively produced in originals or certified copies dating no more than three (03) months old.

13. Opening of bids

The opening of the bids will be done in one time, namely the opening of the administrative documents, technical and financial offers which will take place on **10/04/2025 at 11 a.m.**

sharp in the meeting room of the internal committee tenders board of Ngong council. Only bidders can attend this opening session or be represented by a duly authorized person of their choice.

14. Evaluation criteria

Evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and essential criteria. No criterion can be eliminatory and essential at the same time.

The aim of these criteria is to identify and reject incomplete offers and substantially not compliant with the conditions laid down in the Tender File, especially with regard to the admissibility of administrative documents, the compliance if the technical offer with the Tender File technical specifications and with the qualification of tenderers.

15.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

- *Absence of bid bond at the opening of bids;*
- *Failure to submit, beyond the 48(forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);*
- *False declarations, fraudulent schemes or forged documents;*
- *Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;*
- *Absence of a quantified unit price in the financial offer;*
- *Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);*
- *Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);*
- *Absence of integrity charter dated and signed*
- *Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.*

15.2 Essential criteria

Essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed.

It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- *Bidder's references;*
- *After-sales service (availability of spare parts, repair workshop, technical personnel) if applicable;*
- *Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);*

The evaluation of the technical offers will be done by the binary method (yes/no) according to the evaluation grid drawn up on essential criteria attached to the DAO and which takes into account the essential criteria below:

- *General presentation on 01 criteria;*
- *Company technical references on 08 criteria;*
- *Methodology of execution on 03 criteria;*

- The availability of essential equipment on **03 criteria**;
- Personnel on **10 criteria**;
- Finance capacity on **01 criteria**;

Only the proponents who have obtained 70% of YES will be qualified for the rest of the procedure and will have their financial Offer analyzed.

15. Award of contract

The contracting authority to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

16. Validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the deadline set for the submission of tenders.

17. Complementary information

Additional information can be obtained during working hours at the Ngong Council Secretariat or at telephone numbers 699 91 25 97.

18. Addition to the invitation to tender

The contracting authority can modify or delete this opened national consultation before the date of opening of bids in accordance of the Cameroonian public's contracts rule.

19. Corruption

For any act of corruption, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of MINMAP (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48.

Ngong, 17 MARS 2025



The Mayor of Ngong Council

Hamade Thivo
Officier de Police judiciaire

Ampliations :

- Authority in charge of Public Contracts (MINMAP)
- ARMP
- Project Owner or Delegated Project Owner concerned, if applicable
- Chairperson of the TB concerned;
- Chairpersons of the CCCB, if applicable
- Notice board/file